



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du mardi 26 novembre 2024

Date de convocation : 19/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 8 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-six novembre à vingt heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M. JAILLET Bernard - SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - THIRIET Hubert - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

Marc HUGONNET excusé, donne pouvoir à Christophe RODIA ;
Rodrigues GRILLET excusé, donne pouvoir à Hubert THIRIET ;
Laure FREITAS excusé, donne pouvoir à Emilie PERRODIN ;
Jean-François PESENTI excusé, donne pouvoir à Bernard JAILLET ;
Alexis BOUVIER ;
Aurélia FACHINETTI.

Secrétaire de séance : MAITREPIERRE Sylvie

Objet de la délibération : Souscription d'un emprunt

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour les travaux de la Défense incendie.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Banque	Banque populaire		Crédit agricole BF	
Objet :	Travaux		Travaux	
Montant du capital emprunté :	120 000		120 000	
Durée d'amortissement en année	10	12	10	12
Taux :	3.29 %	3.34 %	3.2%	3.3%
Montant total des Intérêts :	19 215.90 €	23 932.32 €		
Montant de l'échéance (Si taux fixe) :	3987	3502	3517.44	3037.75
Mode d'amortissements : échéance constante ou échéances dégressive (amortissement en capital constant)	Constante	Constante	Constante	Constante
Montant des frais de dossier :	150	150	200	200
Remboursement anticipé	Montant total des intérêts prévus pour la période s'écoulant de la date de remboursement anticipé à la date d'échéance initiale du contrat déduit de la somme des intérêt recalculés au taux de l'OAT		10 % du capital remboursé par anticipation + 2 mois d'intérêt	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure un contrat de prêt avec le Crédit Agricole Franche-Comté, pour un montant de 120 000 € sur 10 ans au taux de 3.20 % et frais de dossier à 200 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt.

Pour extrait conforme
 Le Maire, Bernard JAILLET